

DEPARTEMENT DU CHER

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du 6 février 2023

MEMBRES : M. BAGOT - Mme BERTRAND - M. BOUDET - M. BRAHITI - M. BRUGERE - Mme CASSIER - M. CHARLES - M. CHARRETTE - Mme CHESTIER - M. CHOLLET - Mme CIRRE - M. CLAVIER - Mme COURIVAUD - Mme DAMADE - Mme DE CHOULOT - Mme DULUC - Mme FENOLL - Mme FELIX - M. FLEURY - M. GALUT - M. GATTEFIN - M. GROSJEAN - M. LEFELLE - M. METTRE - M. MECHIN - M. MICHOUX - Mme PIERRE - Mme PERROT DUBREUIL - Mme PIETU - Mme REBOTTARO - M. RIOTTE - Mme ROBINSON

Excusés :

Pouvoirs : M. BARNIER à Mme PIERRE
Mme BAUDOUIN à M. CLAVIER
Mme BEN AHMED à M. LEFELLE
Mme CHAUVET à M. MICHOUX
M. DALLOIS à Mme CASSIER
Mme RICHER à M. BRUGERE

POINT N° 1

1ère commission : FINANCES, POLITIQUES CONTRACTUELLES

INSTITUTION

Renouvellement des membres de la commission permanente

L'assemblée départementale,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3122-1, L.3122-4 à L.3122-7 et L.3211-1 ;



Vu sa délibération n° AD-173/2021 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du président du conseil départemental ;

Vu sa délibération n° AD-174/2021 du 1^{er} juillet 2021 relative à la composition de la commission permanente, qui a notamment décidé de fixer son nombre de membres à 37 conseillers départementaux autres que le président ;

Vu son règlement intérieur et notamment les articles 13 et 14 ;

Vu le rapport du président ;

Considérant que le conseil départemental compte 37 conseillers départementaux autres que le président ;

Considérant qu'une seule liste a été déposée auprès du président dans l'heure qui a suivi la délibération du conseil départemental relative à la composition de la commission permanente ;

Considérant la conformité de la liste ;

Vu l'avis émis par la 1^{ère} commission ;

M. FLEURY, rapporteur entendu ;

PREND ACTE

- de l'élection des membres de la commission permanente, conformément à la liste ci-jointe en annexe,

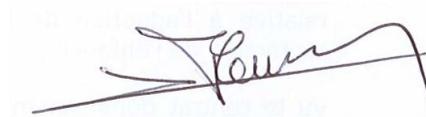
PRECISE

- les différents sièges de la commission permanente sont pourvus immédiatement dans l'ordre de la liste après qu'il en a été donné lecture par le président,

- les membres de la commission permanente autres que le président sont nommés pour la même durée que le président.



Le Président



Jacques FLEURY

Acte transmis au contrôle de légalité le : 9 février 2023
018-221800014-20230206-lmc19798D-DE-1-1
Acte publié le : 9 février 2023



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CHER

Composition de la commission permanente

PRÉSIDENT M. Jacques FLEURY

MEMBRES :

Mme Anne CASSIER
M. David DALLOIS
Mme Bénédicte DE CHOULOT
M. Pierre GROSJEAN
Mme Sakina ROBINSON
M. Yann GALUT
Mme Irène FÉLIX
M. Renaud METTRE
Mme Zéhira BEN AHMED
M. Hugo LEFELLE
Mme Véronique FENOLL
M. Philippe CHARRETTE
Mme Marie-Line CIRRE
M. Jean-Luc BRAHITI
Mme Bernadette PERROT DUBREUIL
M. Didier BRUGERE
Mme Marie-Pierre RICHER
M. Serge MECHIN
Mme Bernadette COURIVAUD
M. Christian GATTEFIN
Mme Sophie BERTRAND
M. Emmanuel RIOTTE
Mme Clarisse DULUC
M. Richard BOUDET
Mme Catherine REBOTTARO
M. Gérard CLAVIER
Mme Marie-Christine BAUDOIN
M. Fabrice CHOLLET
Mme Béatrice DAMADE
M. Patrick BAGOT
Mme Sophie CHESTIER
M. Patrick BARNIER
Mme Florence PIERRE
M. Franck MICHOUX
Mme Mélanie CHAUVET
M. Jean-Pierre CHARLES
Mme Delphine PIETU

DEPARTEMENT DU CHER

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du 6 février 2023

MEMBRES : M. BAGOT - Mme BERTRAND - M. BOUDET - M. BRAHITI - M. BRUGERE - Mme CASSIER - M. CHARLES - M. CHARRETTE - Mme CHESTIER - M. CHOLLET - Mme CIRRE - M. CLAVIER - Mme COURIVAUD - Mme DAMADE - Mme DE CHOULOT - Mme DULUC - Mme FENOLL - Mme FELIX - M. FLEURY - M. GALUT - M. GATTEFIN - M. GROSJEAN - M. LEFELLE - M. METTRE - M. MECHIN - M. MICHOUX - Mme PIERRE - Mme PERROT DUBREUIL - Mme PIETU - Mme REBOTTARO - M. RIOTTE - Mme ROBINSON

Excusés :

Pouvoirs : M. BARNIER à Mme PIERRE
Mme BAUDOUIN à M. CLAVIER
Mme BEN AHMED à M. LEFELLE
Mme CHAUVET à M. MICHOUX
M. DALLOIS à Mme CASSIER
Mme RICHER à M. BRUGERE

POINT N° 2

Élection des vice-présidents du conseil départemental

L'assemblée départementale,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3122-5 et L.3211-1 ;

Vu sa délibération n° AD-174/2021 du 1^{er} juillet 2021 fixant le nombre de vice-présidents à 11 ;



Vu sa délibération n° AD-1/2023 du 6 février 2023 renouvelant les membres de la commission permanente ;

Vu son règlement intérieur et notamment l'article 13 ;

Vu le rapport du président ;

Considérant que le conseil départemental procède à l'élection des vice-présidents au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant qu'une seule liste a été déposée auprès du président dans l'heure qui a suivi la décision du conseil départemental relative à la composition de la commission permanente ;

Considérant la conformité de la liste ;

Vu l'avis émis par la 3ème commission ;

M. FLEURY, rapporteur entendu ;

DECIDE

- **d'approuver**, à l'unanimité, l'élection des vice-présidents par un vote à main levée,
- **d'élire** les vice-présidents du conseil départemental, conformément à l'annexe ci-jointe,

PRECISE

- que les différents sièges sont pourvus dans l'ordre de la liste.

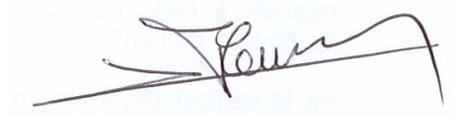
Le résultat du vote est de :

- 24 voix pour, (Avenir pour le Cher)
- 0 voix contre,
- 6 abstentions (Communistes, écologistes et partenaires)
- 8 non participations au vote.

Par conséquent, la délibération est adoptée.



Le Président



Jacques FLEURY

Acte transmis au contrôle de légalité le : 9 février 2023
018-221800014-20230206-lmc19849-DE-1-1
Acte publié le : 9 février 2023



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CHER

Liste des vice-présidents du Conseil départemental

- 1^{er} VP – M. Patrick BARNIER,
- 2^e VP – Mme Anne CASSIER,
- 3^e VP – M. Emmanuel RIOTTE,
- 4^e VP - Mme Sophie BERTRAND,
- 5^e VP – M. Philippe CHARRETTE,
- 6^e VP – Mme Béatrice DAMADE,
- 7^e VP – M. Didier BRUGERE,
- 8^e VP – Mme Bénédicte de CHOULOT,
- 9^e VP – M. Richard BOUDET,
- 10^e VP – Mme Sophie CHESTIER,
- 11^e VP – Mme Bernadette PERROT DUBREUIL.

DEPARTEMENT DU CHER

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du 6 février 2023

MEMBRES : M. BAGOT - Mme BERTRAND - M. BOUDET - M. BRAHITI - M. BRUGERE - Mme CASSIER - M. CHARLES - M. CHARRETTE - Mme CHESTIER - M. CHOLLET - Mme CIRRE - M. CLAVIER - Mme COURIVAUD - Mme DAMADE - Mme DE CHOULOT - Mme DULUC - Mme FENOLL - Mme FELIX - M. FLEURY - M. GALUT - M. GATTEFIN - M. GROSJEAN - M. LEFELLE - M. METTRE - M. MECHIN - M. MICHOUX - Mme PIERRE - Mme PERROT DUBREUIL - Mme PIETU - Mme REBOTTARO - M. RIOTTE - Mme ROBINSON

Excusés :

Pouvoirs : M. BARNIER à Mme PIERRE
Mme BAUDOUIIN à M. CLAVIER
Mme BEN AHMED à M. LEFELLE
Mme CHAUVET à M. MICHOUX
M. DALLOIS à Mme CASSIER
Mme RICHER à M. BRUGERE

POINT N° 3

Modification des commissions préalables à l'assemblée départementale

L'assemblée départementale,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3121-22 et L.3211-1 ;

Vu le code des relations publiques et de l'administration et notamment l'article L.243-1 ;



Vu ses délibérations n° AD-178/2021 et n° AD-183/2021 des 1^{er} et 15 juillet 2021 relatives à la formation des commissions préalables à l'assemblée départementale ;

Vu sa délibération n° AD-2/2023 du 6 février 2023 relative à l'élection des vice-présidents du conseil départemental ;

Vu son règlement intérieur et notamment les articles 15 et 16 ;

Vu le rapport du président ;

Considérant qu'en raison du décès de M. Daniel FOURRÉ, 5^e vice-président du conseil départemental, et de son remplacement par son suppléant, M. Jean-Luc BRAHITI, à compter du 12 janvier 2023, il convient de modifier les commissions préalables aux séances du conseil départemental ;

Considérant la nécessité de faire évoluer la dénomination et la composition de ces commissions ;

Considérant que les commissions sont formées, à la représentation proportionnelle des tendances politiques, et constituées par le dépôt de listes auprès du président, qui identifieront, pour chaque commission, leur président, leur rapporteur, et, pour la 1^{ère} commission, le rapporteur général du budget ;

Considérant qu'une seule liste a été déposée auprès du président dans l'heure qui a suivi la décision du conseil départemental relative aux dénominations et aux membres des commissions préalables à l'assemblée départementale ;

Considérant la conformité de la liste ;

Vu l'avis émis par la ème commission ;

M. FLEURY, rapporteur entendu ;

PREND ACTE

- de l'abrogation des délibérations n° AD-178/2021 et n° AD-183/2021 des 1^{er} et 15 juillet 2021,

- à l'unanimité, de faire évoluer la dénomination et la composition des commissions préalables au conseil départemental par un vote à main levée,

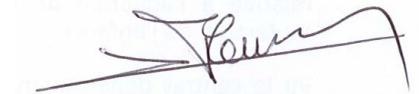
- de la composition des cinq commissions préalables au conseil départemental conformément à l'annexe ci-jointe,



PRECISE

- que les différents sièges au sein des commissions sont pourvus immédiatement après qu'il en a été donné lecture par le président,
- que ces commissions sont constituées pour la durée du mandat des membres du conseil départemental,
- que ces commissions sont des commissions d'études. Elles émettent de simples avis au conseil départemental et peuvent lui formuler des propositions.

Le Président



Jacques FLEURY

Acte transmis au contrôle de légalité le : 9 février 2023
018-221800014-20230206-lmc19779-DE-1-1
Acte publié le : 9 février 2023



COMMISSIONS PRÉALABLES À L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

	5^e commission : Éducation, Jeunesse Culture Sports	4^e commission : Actions sociales	2^e commission : Aménagement du territoire Enseignement supérieur	3^e commission : Développement durable Agriculture Environnement Tourisme	1^{ère} commission : Finances Politiques contractuelles
Horaires	09h00 – 10h15	10h15 – 12h00	11H00 – 12H00	14H00 – 15H00	15h00 – 16h30
Lieu	SALLE 1 Jeanne de France	SALLE 6 Cujas	SALLE 1 Jeanne de France	SALLE 1 Jeanne de France	SALLE 1 Jeanne de France
Président	Anne CASSIER	Sophie BERTRAND	Patrick BARNIER	Béatrice DAMADE	Philippe CHARRETTE
Rapporteur	Anne CASSIER	Sophie BERTRAND	Patrick BARNIER	Béatrice DAMADE	Philippe CHARRETTE
Rapporteur général du budget	-	-	-	-	Philippe CHARRETTE
Membres	Sophie CHESTIER Richard BOUDET Fabrice CHOLLET Marie-Line CIRRE Clarisse DULUC Sakina ROBINSON Renaud METTRE Mélanie CHAUVET Franck MICHOUX	Bénédicte DE CHOULOT Clarisse DULUC Marie-Pierre RICHER Florence PIERRE Catherine REBOTTARO Renaud METTRE Zéhira BEN AHMED Mélanie CHAUVET Delphine PIÉTU	Didier BRUGERE Pierre GROSJEAN Emmanuel RIOTTE Patrick BAGOT Christian GATTEFIN Serge MÉCHIN Bernadette COURIVAUD Marie-Christine BAUDOUIN Jean-Pierre CHARLES	David DALLOIS Didier BRUGERE Jean-Luc BRAHITI Marie-Line CIRRE Bernadette PERROT DUBREUIL Yann GALUT Serge MÉCHIN Delphine PIÉTU Gérard CLAVIER	Patrick BARNIER Richard BOUDET Béatrice DAMADE Véronique FENOLL Marie-Pierre RICHER Irène FÉLIX Hugo LEFELLE Jean-Pierre CHARLES Franck MICHOU

DEPARTEMENT DU CHER

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du 6 février 2023

MEMBRES : M. BAGOT - Mme BERTRAND - M. BOUDET - M. BRAHITI - M. BRUGERE - Mme CASSIER - M. CHARLES - M. CHARRETTE - Mme CHESTIER - M. CHOLLET - Mme CIRRE - M. CLAVIER - Mme COURIVAUD - Mme DAMADE - Mme DE CHOULOT - Mme DULUC - Mme FENOLL - Mme FELIX - M. FLEURY - M. GALUT - M. GATTEFIN - M. GROSJEAN - M. LEFELLE - M. METTRE - M. MECHIN - M. MICHOUX - Mme PIERRE - Mme PERROT DUBREUIL - Mme PIETU - Mme REBOTTARO - M. RIOTTE - Mme ROBINSON

Excusés :

Pouvoirs :
M. BARNIER à Mme PIERRE
Mme BAUDOUIN à M. CLAVIER
Mme BEN AHMED à M. LEFELLE
Mme CHAUVET à M. MICHOUX
M. DALLOIS à Mme CASSIER
Mme RICHER à M. BRUGERE

POINT N° 4

1ère commission : FINANCES, POLITIQUES CONTRACTUELLES

INSTITUTION

Remplacement d'un membre titulaire - commission d'appel d'offres (CAO), commission consultative des services publics locaux (CCSPL), commission de délégation de service public (CDSP)

L'assemblée départementale,



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-5, L.1413-1, L.1414-2 à L.1414-4, et L.3211-1 ;

Vu ses délibérations n° AD-184/2021, n° AD-185/2021 et n° AD-186/2021 du 15 juillet 2017, respectivement relatives à l'élection des membres de la CAO, de la CCSPL et de la CDSP ;

Vu le règlement intérieur des instances de la commande publique (RIICP) en vigueur, et notamment les articles 9, 34 et 45 ;

Vu le rapport du président ;

Considérant que M. Daniel FOURRÉ, 5^e vice-président du conseil départemental, est décédé le 11 janvier 2023 ;

Considérant que M. Daniel FOURRÉ était membre titulaire de la CAO, de la CCSPL et de la CDSP ;

Considérant qu'il convient de pourvoir à son remplacement au sein de ces instances ;

Considérant que les membres de la CAO, de la CCSPL et de la CDSP sont élus à un scrutin de listes ;

Considérant que le RIICP prévoit qu'il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire par le suppléant inscrit sur la même liste, et venant immédiatement après le dernier titulaire de ladite liste ;

Considérant que le remplacement du suppléant ainsi devenu membre titulaire est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après le dernier membre suppléant retenu ;

Considérant que la décision de remplacement d'un membre titulaire par le suppléant, de la même liste, fera l'objet d'une délibération approuvée en assemblée délibérante ;

Considérant que M. Christian GATTEFIN est le premier suppléant inscrit sur la même liste élue que celle à laquelle appartenait M. Daniel FOURRÉ, au sein de la CAO, de la CCSPL et de la CDSP ;

Vu l'avis émis par la 1^{ère} commission ;

M. FLEURY, rapporteur entendu ;

DECIDE



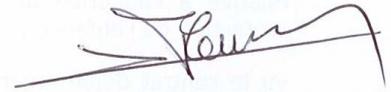
- de procéder à la désignation de M. Christian GATTEFIN, conseiller départemental, pour siéger en qualité de membre titulaire au sein de la CAO, de la CCSPL et de la CDSP.

Le résultat du vote est de :

- 38 voix pour, (Avenir pour le Cher, Communistes, écologistes et partenaires, Socialistes et divers gauche)
- 0 voix contre,
- 0 abstention
- 0 non participation au vote.

Par conséquent, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président



Jacques FLEURY

Acte transmis au contrôle de légalité le : 9 février 2023
018-221800014-20230206-lmc19783-DE-1-1
Acte publié le : 9 février 2023



DEPARTEMENT DU CHER

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du 6 février 2023

MEMBRES : M. BAGOT - Mme BERTRAND - M. BOUDET - M. BRAHITI - M. BRUGERE - Mme CASSIER - M. CHARLES - M. CHARRETTE - Mme CHESTIER - M. CHOLLET - Mme CIRRE - M. CLAVIER - Mme COURIVAUD - Mme DAMADE - Mme DE CHOULOT - Mme DULUC - Mme FENOLL - Mme FELIX - M. FLEURY - M. GALUT - M. GATTEFIN - M. GROSJEAN - M. LEFELLE - M. METTRE - M. MECHIN - M. MICHOUX - Mme PIERRE - Mme PERROT DUBREUIL - Mme PIETU - Mme REBOTTARO - M. RIOTTE - Mme ROBINSON

Excusés :

Pouvoirs : M. BARNIER à Mme PIERRE
Mme BAUDOUIN à M. CLAVIER
Mme BEN AHMED à M. LEFELLE
Mme CHAUVET à M. MICHOUX
M. DALLOIS à Mme CASSIER
Mme RICHER à M. BRUGERE

POINT N° 5

1ère commission : FINANCES, POLITIQUES CONTRACTUELLES

INSTITUTION

**Désignation des membres ou délégués
du conseil départemental et du Département
pour siéger au sein de divers organismes
et commissions administratives**

L'assemblée départementale,



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3121-23 et L.3211-1 ;

Vu les lois et règlements qui organisent la désignation de membres ou délégués du conseil départemental ou du Département pour siéger au sein d'organismes extérieurs et de commissions administratives ;

Vu les statuts des organismes extérieurs qui prévoient la désignation de membres ou délégués du conseil départemental ou du Département en leur sein ;

Vu ses délibérations n° AD-187/2021 du 15 juillet 2021, n° AD-191/2021 du 30 août 2021, n° AD-288/2021 du 18 octobre 2021 et n° AD-353/2021 du 6 décembre 2021 portant désignation des membres ou délégués du conseil départemental et du Département pour siéger au sein de divers organismes extérieurs et commissions administratives ;

Vu le rapport du président et l'annexe qui y est jointe ;

Considérant le décès de M. Daniel FOURRÉ, 5^e vice-président du conseil départemental, le 11 janvier 2023 ;

Considérant que M. Daniel FOURRÉ avait été désigné en qualité de membre ou délégué du conseil départemental ou du Département, pour siéger au sein de divers organismes extérieurs et commissions administratives ;

Considérant la nécessité de procéder à un renouvellement partiel des désignations devenues vacantes, dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes et commissions ;

Considérant qu'il est apparu utile de rapporter certaines désignations en vigueur ;

Vu l'avis émis par la 1^{ère} commission ;

M. FLEURY, rapporteur entendu ;

DECIDE

- **d'approuver** le vote par un scrutin public et à l'unanimité ;

- **de désigner** les représentants du conseil départemental ou du Département, selon la liste jointe en annexe,



PRECISE

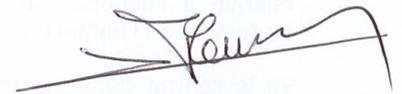
- que ces désignations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées,
- que ces désignations sont implicitement renouvelées, lorsque la qualité de membre ou délégué est limitée dans le temps par une disposition régissant ces organismes, pour toute la durée du mandat de l'intéressé.

Le résultat du vote est de :

- 38 voix pour, (Avenir pour le Cher, Communistes, écologistes et partenaires, Socialistes et divers gauche)
- 0 voix contre,
- 0 abstention
- 0 non participation au vote.

Par conséquent, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président



Jacques FLEURY

Acte transmis au contrôle de légalité le : 9 février 2023
018-221800014-20230206-lmc19788D-DE-1-1
Acte publié le : 9 février 2023



Service des affaires juridiques et des assemblées

Représentations du Conseil départemental ou du Département
(dont la désignation relève de la compétence
de l'assemblée départementale ou de la commission permanente par délégation de l'AD)

ligne : **SOMMAIRE**

FINANCES - POLITIQUES CONTRACTUELLES

- 1 Administration générale
- 2 Finances
- 3 Marchés et délégations de service public
- 4 Personnel
- 5 Sécurité

INFRASTRUCTURES ET PATRIMOINE,

TRANSPORTS ET LOGEMENT

- 6 Infrastructures réseaux
- 7 Technologies de l'information et de la communication (TIC)
- 8 Transports
- 9 Logement

DÉVELOPPEMENT DURABLE,

AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT

- 10 Agriculture
- 11 Environnement

SOLIDARITÉS

- 12 Personnes handicapées
- 13 Insertion et action sociale
- 14 Gérontologie
- 15 Santé
- 16 Protection maternelle et infantile
- 17 Enfance, santé, famille
- 18 Divers

EDUCATION

JEUNESSE ET SPORT - VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

- 19 Etablissements publics
- 20 Etablissements privés
- 21 Culture
- 22 Sport

TOURISME

- 23 Développement touristique

SERVICES PUBLICS ET SERVICES AU PUBLIC,

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE,

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- 24 Services publics
- 25 Aménagement du territoire
- 26 Economie
- 27 Enseignement supérieur

FINANCES - POLITIQUES CONTRACTUELLES

1 Administration générale

	Liste des commissions administratives et organismes	Représentants titulaires	Représentants suppléants	Observations
1.1	Commission du jury criminel	Emmanuel RIOTTE Fabrice CHOLLET Marie-Line CIRRE Bernadette PERROT DUBREUIL Renaud METTRE		
1.2	Société d'économie mixte (SEM) Territoria	Pierre GROSJEAN Jacques FLEURY Patrick BARNIER Béatrice DAMADE Philippe CHARRETTE Marie-Line CIRRE Catherine REBOTTARO Marie-Christine BAUDOJIN		
1.3	Société d'économie mixte (SEM) Territoria	Jacques FLEURY		
1.4	Conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation	Fabrice CHOLLET		
1.5	Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur	Pierre GROSJEAN		
1.6	Conseil consultatif pour la coopération humanitaire	Sophie BERTRAND Pierre GROSJEAN Sakina ROBINSON		
1.7	Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI)	Patrick BAGOT Patrick BARNIER Fabrice CHOLLET Hugo LEFELLE		
1.8	Commission départementale de recensement des votes (instituée à l'occasion des élections des conseillers régionaux)	Fabrice CHOLLET	Hugo LEFELLE	
1.9	Commission départementale pour la préparation à l'élection des représentants au Parlement européen	Fabrice CHOLLET		

2 Finances

2.1	Commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires	Philippe CHARRETTE		
2.2	Commission départementale des valeurs locatives (CDVL)	Béatrice DAMADE Emmanuel RIOTTE	Pierre GROSJEAN Jean-Pierre CHARLES	
2.3	Commission locale pour l'évaluation des charges et des ressources transférées	Philippe CHARRETTE Béatrice DAMADE Jacques FLEURY Jean-Pierre CHARLES		

3 **Marchés et délégations de service public**

3.1	Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics	Philippe CHARRETTE Bénédicte DE CHOULOT		
3.2	Groupement d'intérêt public (GIP) Approylys Centr'Achats	Philippe CHARRETTE	Véronique FENOLL	
3.3	Commission de délégation de service public (CDSP)	Christian GATTEFIN Sophie CHESTIER Clarisse DULUC Serge MECHIN Gérard CLAVIER	Jean-Luc BRAHITI Bernadette PERROT DUBREUIL Florence PIERRE Hugo LEFELLE Marie-Christine BAUDOIN	Désignation par délibération n° AD-186/2021 du 15 juillet 2021
3.4	Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)	Christian GATTEFIN Sophie CHESTIER Clarisse DULUC Serge MECHIN Gérard CLAVIER	Jean-Luc BRAHITI Bernadette PERROT DUBREUIL Florence PIERRE Hugo LEFELLE Jean-Pierre CHARLES	Désignation par délibération n° AD-185/2021 du 15 juillet 2021
3.5	Commission d'appel d'offres (CAO)	Christian GATTEFIN Sophie CHESTIER Clarisse DULUC Gérard CLAVIER Serge MECHIN	Jean-Luc BRAHITI Bernadette PERROT DUBREUIL Florence PIERRE Marie-Christine BAUDOIN Hugo LEFELLE	Désignation par délibération n° AD-184/2021 du 15 juillet 2021
3.6	Jury de maîtrise d'œuvre / jury de concours	Christian GATTEFIN Sophie CHESTIER Clarisse DULUC Gérard CLAVIER Serge MECHIN	Jean-Luc BRAHITI Bernadette PERROT DUBREUIL Florence PIERRE Marie-Christine BAUDOIN Hugo LEFELLE	Désignation par délibération n° AD-184/2021 du 15 juillet 2021
3.7	Commission des procédures adaptées (CPA)	Christian GATTEFIN Sophie CHESTIER Clarisse DULUC Gérard CLAVIER Serge MECHIN	Jean-Luc BRAHITI Bernadette PERROT DUBREUIL Florence PIERRE Marie-Christine BAUDOIN Hugo LEFELLE	Désignation par délibération n° AD-184/2021 du 15 juillet 2021
3.8	Assemblée générale de l'association RESECO	Philippe CHARRETTE	Véronique FENOLL	Désignation par délibération n° CP-349/2022 du 19 septembre 2022

4 **Personnel**

4.1 **NEANT**

5 **Sécurité**

5.1	Commission départementale de sécurité routière (CDSR)	Fabrice CHOLLET Patrick BAGOT Sophie BERTRAND Renaud METTRE	Marie-Line CIRRE Catherine REBOTTARO Christian GATTEFIN Jean-Pierre CHARLES	
5.2	Conseil départemental de sécurité civile et des risques naturels majeurs	Patrick BAGOT	Philippe CHARRETTE	Désignation par délibération n° AD-288/2021 du 18 octobre 2021

5.3	Commission locale d'information (CLI) du centre nucléaire de production d'électricité de Belleville-sur-Loire	Patrick BAGOT	Sophie CHESTIER	
5.4	Commission locale d'information (CLI) de Dampierre-en-Burly	David DALLOIS	Anne CASSIER	
5.5	Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)	Patrick BAGOT Florence PIERRE Fabrice CHOLLET Pierre GROSJEAN Clarisse DULUC Marie-Line CIRRE Christian GATTEFIN Catherine REBOTTARO Bernadette PERROT DUBREUIL Didier BRUGERE Véronique FENOLL Serge MECHIN Bernadette COURIVAUD Franck MICHOUX	Sophie CHESTIER Patrick BARNIER Béatrice DAMADE Bénédicte DE CHOULOT Emmanuel RIOTTE Philippe CHARRETTE Sophie BERTRAND Richard BOUDET Marie-Pierre RICHER Anne CASSIER Hugo LEFELLE Gérard CLAVIER Mélanie CHAUVET	
5.6	Convention de soutien à la politique de la réserve militaire	Marie-Pierre RICHER		

INFRASTRUCTURES ET PATRIMOINE **TRANSPORTS ET LOGEMENT**

6 Infrastructures réseaux

6.1	Association TGV et Mobilité Ferroviaire Grand Centre Auvergne	Patrick BARNIER		
6.2	Commission départementale d'aménagement foncier (compétence département)	Patrick BARNIER Béatrice DAMADE Pierre GROSJEAN Hugo LEFELLE	Florence PIERRE Fabrice CHOLLET Bénédicte DE CHOULOT Yann GALUT	
6.3	Commission départementale d'aménagement foncier (compétence État)	Patrick BARNIER Béatrice DAMADE Pierre GROSJEAN Franck MICHOUX	Florence PIERRE	
6.4	Association Comité pour un second pont sur la Loire à La Charité	Pierre GROSJEAN	Sophie CHESTIER	

7 Technologies de l'information et de la communication (TIC)

7.1	Groupement d'intérêt public (GIP) Région Centre Interactrice (RECIA)	> <i>Assemblée générale</i> Patrick BARNIER > <i>CA</i> Patrick BARNIER > <i>CAO</i> Patrick BARNIER	Philippe CHARRETTE Philippe CHARRETTE	
-----	--	---	--	--

7.2	Comité syndical du syndicat mixte ouvert Berry Numérique	Patrick BARNIER Bénédicte DE CHOULOT Jean-Luc BRAHITI Marie-Pierre RICHER Anne CASSIER Patrick BAGOT Bernadette COURIVAUD Gérard CLAVIER	Florence PIERRE Sophie BERTRAND Philippe CHARRETTE Bernadette PERROT DUBREUIL David DALLOIS Sophie CHESTIER Renaud METTRE Marie-Christine BAUDOUIN	Désignation par délibération n° AD-187/2021 du 15 juillet 2021
7.3	Association Communauté CapDémat	Patrick BARNIER	Pierre GROSJEAN	

8 Transports

8.1	Comité régional des partenaires du transport public	Jean-Luc BRAHITI		
8.2	Commission locale des transports publics particuliers de personnes (CLT3P)	Jean-Luc BRAHITI	Jean-Pierre CHARLES	

9 Logement

9.1	Office public de l'habitat (OPH) du Cher - Val de Berry > Représentants du Conseil départemental > Personnalités qualifiées > Représentants d'associations ayant pour objet l'insertion ou le logement des personnes défavorisées	Emmanuel RIOTTE Catherine REBOTTARO Christian GATTEFIN Clarisse DULUC Franck MICHOUX Fabrice CHOLLET Bernadette GOIN Hugo LEFELLE Christine CHEZE-DHO Irène FELIX Daniel ROBIN Daniel DERET Annette BUREAU Nathalie LEMARCHAND Thierry CHATELAIN François DESCHAMPS, au titre de l'Entraide Berruyère Auguste DORLEANS, au titre de		
9.2	Association Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)	Sophie CHESTIER Patrick BARNIER Catherine REBOTTARO Christian GATTEFIN Bernadette COURIVAUD Jean-Pierre CHARLES		Désignation par délibération n° AD-494/2022 du 5 décembre 2022
9.3	Société anonyme d'habitations à loyer modéré (SA HLM) France Loire	Pierre GROSJEAN		
9.4	Association SOLIHA Cher	Catherine REBOTTARO		

9.5	Conférence intercommunale du logement de l'agglomération Bourges Plus	Catherine REBOTTARO Patrick BARNIER	Zéhira BEN AHMED Sakina ROBINSON	
9.6	Conférence intercommunale du logement de la communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry	Franck MICHOUX Sophie BERTRAND	Mélanie CHAUVET Catherine REBOTTARO	
9.7	Conférence intercommunale du logement de la communauté de communes Cœur de France	Catherine REBOTTARO Clarisse DULUC	Jean-Luc BRAHITI Emmanuel RIOTTE	
	Société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accès à la propriété (SACICAP) Procvivis Berry	> <i>Assemblée générale</i> Catherine REBOTTARO > <i>Conseil d'administration</i> Clarisse DULUC		Désignation par délibération n° AD-353/2021 du 6 décembre 2021
	SA d'HLM Ysalia Centre Loire Habitat (ESH Ysalia)	> <i>Conseil d'administration</i> Béatrice DAMADE		Désignation par délibération n° AD-78/2022 du 24 janvier 2022
	SA Société de coordination Val de France – L'habitat des territoires (SAC)	> <i>Conseil d'administration</i> Béatrice DAMADE Emmanuel RIOTTE > <i>Assemblée générale</i> Béatrice DAMADE		Désignation par délibération n° AD-78/2022 du 24 janvier 2022
9.8	Agence départementale d'information sur le logement du Cher (ADIL 18)	Christian GATTEFIN (Président)		Désignation par délibération n° AD-78/2022 du 24 janvier 2022

DÉVELOPPEMENT DURABLE
AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT

10 Agriculture

10.1	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) du Centre Comité technique	Bernadette PERROT DUBREUIL Bernadette PERROT DUBREUIL	Patrick BARNIER	Désignation par délibération n° AD-78/2022 du 24 janvier 2022
10.2	Conférence du bassin laitier du Centre	Bernadette PERROT DUBREUIL	Patrick BARNIER	
10.3	Commission d'établissement des listes électorales pour l'élection des membres de la Chambre d'agriculture	Richard BOUDET		

11 Environnement

11.1	Syndicat de l'étang du Puits et du canal de la Sauldre	Anne CASSIER David DALLOIS Béatrice DAMADE Fabrice CHOLLET Jean-Pierre CHARLES	Patrick BARNIER Marie-Line CIRRE Sophie CHESTIER Didier BRUGERE Hugo LEFELLE	Désignation par délibération n° AD-187/2021 du 15 juillet 2021
11.2	Commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Sauldre	Didier BRUGERE		

11.3	Commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Allier Aval	Didier BRUGERE		
11.4	Commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Yèvre Auron	Didier BRUGERE Catherine REBOTTARO		
11.5	Commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Cher Amont	Didier BRUGERE		
11.6	Commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Cher Aval	Didier BRUGERE		
11.7	Commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Creuse	Didier BRUGERE		
11.8	Comité syndical du syndicat mixte Établissement Public Loire (EPL)	Didier BRUGERE Patrick BAGOT	Pierre GROSJEAN Bénédicte DE CHOULOT	
11.9	Comité de pilotage local Natura 2000 de la zone spéciale de conservation Carrières de Bourges	Véronique FENOLL		
11.10	Comité de pilotage local Natura 2000 du site d'importance communautaire Massifs forestiers et rivières du Pays-Fort	Bénédicte DE CHOULOT		
11.11	Comité de pilotage local Natura 2000 de la zone spéciale de conservation Sologne	Anne CASSIER		
11.12	Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) > Formation nature > Formation sites et paysages > Formation publicité > Formation carrières > Formation faune sauvage et captive	Sophie CHESTIER Florence PIERRE Sophie CHESTIER Patrick BARNIER Véronique FENOLL David DALLOIS Patrick BARNIER Didier BRUGERE	Patrick BAGOT Marie-Pierre RICHER Patrick BAGOT Florence PIERRE Marie-Line CIRRE Didier BRUGERE Bénédicte DE CHOULOT Florence PIERRE	
11.13	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST)	Fabrice CHOLLET Patrick BAGOT	Béatrice DAMADE Sophie CHESTIER	Désignation par délibération n° AD-288/2021 du 18 octobre 2021
11.14	Commission consultative de l'environnement de la base aérienne 702 d'Avord	Pierre GROSJEAN	Bénédicte DE CHOULOT	
11.15	Cellule départementale de l'eau	Didier BRUGERE		

11.16	Comité de bassin Loire-Bretagne	Didier BRUGERE		
11.17	Association Amorce	Christian GATTEFIN	Patrick BARNIER	
11.18	Comité consultatif de gestion de la réserve naturelle du Val de Loire	Sophie CHESTIER Pierre GROSJEAN		
11.19	Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Berry Énergies Bocage	Jean-Luc BRAHITI		
11.20	Association Agence locale de l'énergie et du climat du Cher (ALEC 18)	Christian GATTEFIN Marie-Line CIRRE	Patrick BARNIER Didier BRUGERE	
11.21	Comité régional de la biodiversité (CRB) Centre-Val de Loire	Marie-Line CIRRE	Christian GATTEFIN	
11.22	Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire	Marie-Line CIRRE	Christian GATTEFIN	Désignation par délibération n° AD-353/2021 du 6 décembre 2021
11.23	Groupement d'intérêt public (GIP) Terana	Patrick BARNIER	Bernadette PERROT DUBREUIL	

SOLIDARITÉS

12 **Personnes handicapées**

12.1	Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) et ses sous-commissions > Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité > Sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées - Dossiers relatifs à l'accessibilité des ERP et des installations au public > Sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées - Dossiers relatifs à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics	Sophie BERTRAND Jean-Luc BRAHITI Fabrice CHOLLET Sophie BERTRAND Sophie BERTRAND	Christian GATTEFIN Bernadette PERROT DUBREUIL Zéhira BEN AHMED Christian GATTEFIN Christian GATTEFIN	
12.2	Établissement et service d'aide par le travail (ESAT) "entre Cher et Loire" > Site de Veaugues > Site de Vierzon	Sophie CHESTIER Delphine PIETU		
12.3	Foyers de Veaugues gérés par l'association départementale des pupilles de l'enseignement public du Cher (ADPEP 18)	Sophie CHESTIER		

12.4	Établissement et service d'aide par le travail (ESAT) "le Bergerat" de Vesdun	Bernadette PERROT DUBREUIL		
12.5	Association Groupement d'entraide départemental aux handicapés, inadaptés et à leurs familles (GEDHIF)	Sophie BERTRAND Florence PIERRE		
12.6	Association Prométhée Cher (promotion de l'emploi du travailleur handicapé)	Sophie BERTRAND		
12.7	Foyers de Vierzon gérés par l'association départementale des pupilles de l'enseignement public du Cher (ADPEP 18) > Foyer accueillant des enfants handicapés > Foyer accueillant des adultes handicapés	Sophie BERTRAND		
12.8	Institut médico-éducatif de Saint-Amand-Montrond géré par l'association départementale des pupilles de l'enseignement public du Cher (ADPEP 18)	Clarisse DULUC Bernadette PERROT DUBREUIL	Emmanuel RIOTTE Jean-Luc BRAHITI	
12.9	Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) - Commission départementale de gestion des situations critiques de personnes handicapées adultes et enfants	Sophie BERTRAND	Bénédicte DE CHOULOT	
12.10	Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) - Comité de suivi de la politique handicap	Sophie BERTRAND		
12.11	Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) - Instance de suivi de la convention	Sophie BERTRAND		

13 Insertion et action sociale

13.1	Commission départementale consultative des gens du voyage	Emmanuel RIOTTE Richard BOUDET Fabrice CHOLLET Zéhira BEN AHMED	Clarisse DULUC Catherine REBOTTARO Béatrice DAMADE Franck MICHOUX	
13.2	Association Foyer des jeunes travailleurs de Saint- Amand-Montrond	Clarisse DULUC		
13.3	Comité de pilotage de la convention territoriale globale de service avec la CAF du Cher et la communauté de communes Cœur de Berry	Sophie BERTRAND		
13.4	Comité de pilotage de la convention territoriale globale de service avec la CAF du Cher, la communauté de communes Pays-Fort Sancerre Val de Loire et la MSA Beauce Cœur de Loire	Sophie CHESTIER		

13.5	Instance de suivi convention territoriale globale (CTG) de service aux familles communauté d'agglomération Bourges Plus - bassin de vie de Plaimpied, Lissay Lochy, Vorly, Annoix	Florence PIERRE		Désignation par délibération n° AD-353/2021 du 6 décembre 2021
13.6	Instance de suivi convention territoriale globale (CTG) de service aux familles communauté d'agglomération Bourges Plus - bassin de vie de La Chappelle-Saint-Ursin, Trouy, Morthomiers, Le Subdray, Arcay	Florence PIERRE		Désignation par délibération n° AD-353/2021 du 6 décembre 2021
13.7	Instance de suivi convention territoriale globale (CTG) de service aux familles communauté d'agglomération Bourges Plus - bassin de vie de Saint-Doulchard, Mehun-sur-Yèvre, Marmagne, Berry-Bouy	Catherine REBOTTARO		Désignation par délibération n° AD-353/2021 du 6 décembre 2021
13.8	Instance de suivi convention territoriale globale (CTG) de service aux familles communauté d'agglomération Bourges Plus - bassin de vie de Saint-Michel-de-Volangis, Bourges, Saint-Germain-du-Puy	Fabrice CHOLLET		Désignation par délibération n° AD-353/2021 du 6 décembre 2021
13.9	Instance de suivi convention territoriale globale (CTG) de service aux familles communauté d'agglomération Bourges Plus - comité de coordination	Catherine REBOTTARO		Désignation par délibération n° AD-353/2021 du 6 décembre 2021
13.10	Instance de suivi convention territoriale globale (CTG) de service aux familles communauté de communes Fercher Pays Florentais	Marie-Line CIRRE		Désignation par délibération n° AD-353/2021 du 6 décembre 2021
13.11	Instance de suivi convention territoriale globale (CTG) de service aux familles communauté de communes Cœur de France	Clarisse DULUC		Désignation par délibération n° AD-353/2021 du 6 décembre 2021
13.12	Instance de suivi convention territoriale globale (CTG) de service aux familles communauté de communes du Dunois	Marie-Pierre RICHER		Désignation par délibération n° AD-353/2021 du 6 décembre 2021
13.13	Comité de pilotage mobilité du syndicat mixte du Pays Sancerre Sologne au titre de la MDAS	Sophie CHESTIER Céline GENOUX, référent MDAS		Désignation par délibération n° AD-353/2021 du 6 décembre 2021
13.14	Commission consultation du fonds de solidarité logement (FSL)	Catherine REBOTTARO		Désignation par délibération n° AD-353/2021 du 6 décembre 2021

14 **Gérontologie**

14.1	Conseil d'administration de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) d'Argent-sur-Sauldre	Anne CASSIER David DALLOIS	31	
------	---	-------------------------------	----	--

14.2	Conseil d'administration de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) d'Aubigny-sur-Nère	Anne CASSIER David DALLOIS		
14.3	Conseil d'administration de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) d'Henrichemont	Gérard CLAVIER Béatrice DAMADE		
14.4	Conseil d'administration de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de Graçay	Sophie BERTRAND Delphine PIETU		
14.5	Conseil d'administration de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de La Guerche-sur-l'Aubois	Serge MECHIN Bénédicte DE CHOULOT		
14.6	Conseil d'administration de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de Lignièrès	Bernadette PERROT DUBREUIL Jean-Luc BRAHITI		
14.7	Conseil d'administration de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de Mehun-sur-Yèvre	Sophie BERTRAND Christian GATTEFIN		
14.8	Conseil d'administration de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de Nohant-en-Goût	Pierre GROSJEAN Bénédicte DE CHOULOT		
14.9	Conseil d'administration de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de Saint-Florent-sur-Cher	Philippe CHARRETTE Marie-Line CIRRE		
14.10	Conseil d'administration de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) du Châtelet	Clarisse DULUC Jean-Luc BRAHITI		
14.11	Conseil d'administration de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de Châteaumeillant	Bernadette PERROT DUBREUIL Jean-Luc BRAHITI		
14.12	Conseil d'administration de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Les résidences de Bellevue de Bourges	> <i>Présidente du CA</i> Bénédicte DE CHOULOT Catherine REBOTTARO Irène FELIX Sophie BERTRAND Marie-Line CIRRE		Désignation par délibération n° AD-247/2021 du 27 septembre 2021
14.13	Association Logement-Foyer pour personnes âgées de Châteauneuf-sur-Cher	Florence PIERRE		
14.14	Association Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de la Rocherie de Nérondes	Bernadette COURIVAUD		
14.15	Conseil d'administration de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD) de Sancoins	Marie-Pierre RICHER Didier BRUGERE		
14.16	Conseil d'administration de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD) de Salbris (Loir-et-Cher)	Bénédicte DE CHOULOT		
14.17	Conseil d'administration de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de Châtres-sur-Cher (Loir-et-Cher)	Bénédicte DE CHOULOT		

14.18	Association gestionnaire de la maison d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA) de la Chapelle-d'Angillon	David DALLOIS		
14.19	Association gestionnaire de la maison d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA) de Blancafort	Anne CASSIER		
	Association gestionnaire de la maison d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA) Haut Berry Val de Loire > Assemblée générale > Conseil d'administration	Sophie CHESTIER Sophie CHESTIER	Sophie CHESTIER Patrick BAGOT	Désignation par délibération n° AD-170/2022 du 4 avril 2022
14.20	Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) de Berry Grand Sud	Bernadette PERROT DUBREUIL		

15 Santé

15.1	Centre hospitalier spécialisé (CHS) d'Ainay-le-Château (Allier)	Clarisse DULUC		
15.2	Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPSTS)	Marie-Line CIRRE		
15.3	Association du service des soins infirmiers à domicile (ASSIAD) des cantons de Vierzon et de Mehun-sur-Yèvre	Sophie BERTRAND		
15.4	Association du service des soins infirmiers à domicile des cantons de Saint-Martin-d'Auxigny, Saint-Germain-du-Puy et Avord	Bénédicte DE CHOULOT		
15.5	Association mutuelle agricole de soins à domicile (AMASAD) de Nérondes	Bernadette COURIVAUD Bénédicte DE CHOULOT		
15.6	Agence régionale de santé (ARS) Centre-Val de Loire - Conseil de surveillance	Marie-Line CIRRE Fabrice CHOLLET	Emmanuel RIOTTE Florence PIERRE Yann GALUT Mélanie CHAUVET	
15.7	Comité de pilotage du contrat local de santé du pays Berry Saint-Amandois 2020/2023	Bernadette PERROT DUBREUIL		
15.8	Conseil territorial de santé du Cher	Marie-Line CIRRE	Bénédicte DE CHOULOT	Désignation par délibération n° CP-108/2022 du 28 février 2022

16 Protection maternelle et infantile

NEANT

17 Enfance, adolescence, famille

17.1	Commission de surveillance du centre départemental de l'enfance et de la famille	Sophie BERTRAND Marie-Pierre RICHER Irène FELIX	33	
------	--	---	----	--

17.2	Conseil de famille des pupilles de l'État du département du Cher	Sophie BERTRAND Marie-Pierre RICHER		
17.3	Association départementale des pupilles de l'enseignement public du Cher (PEP 18)	Anne CASSIER		
17.4	Association Centre régional pour les enfants, les adolescents et les adultes inadaptés (CREAI)	Sophie BERTRAND		
17.5	Comité de pilotage du schéma départemental des services aux familles	Sophie BERTRAND		

18 Divers

18.1	Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle	Marie-Pierre RICHER		
18.2	Comité régional de l'alimentation (CRAlim)	Bernadette PERROT DUBREUIL		

EDUCATION JEUNESSE ET SPORT - VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

19 Education - Etablissements publics

19.1	Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN)	Anne CASSIER Sophie CHESTIER Pierre GROSJEAN Florence PIERRE Sakina ROBINSON	Fabrice CHOLLET Bénédicte DE CHOULOT Christian GATTEFIN Patrick BAGOT Delphine PIETU	
19.2	Conseil académique de l'éducation nationale (CAEN)	Anne CASSIER	Delphine PIETU	
19.3	Conseil d'administration du collège Jean Moulin à Saint-Amand-Montrond	Emmanuel RIOTTE Clarisse DULUC		
19.4	Conseil d'administration du collège Jean Valette à Saint-Amand-Montrond	Emmanuel RIOTTE Clarisse DULUC		
19.5	Conseil d'administration du collège Axel Kahn à Châteaumeillant et Le Châtelet (collège multisites)	Bernadette PERROT DUBREUIL		
19.6	Conseil d'administration du collège Philibert Lautissier à Lignières	Jean-Luc BRAHITI Bernadette PERROT DUBREUIL		
19.7	Conseil d'administration du collège Le Colombier à Dun-sur-Auron	Marie-Pierre RICHER Didier BRUGERE		

19.8	Conseil d'administration du collège Julien Dumas à Nérondes	Bernadette COURIVAUD Bénédicte DE CHOULOT		
19.9	Conseil d'administration du collège Marguerite Audoux à Sancoins	Marie-Pierre RICHER Didier BRUGERE		
19.10	Conseil d'administration du collège Claude Debussy à La Guerche-sur-l'Aubois	Bernadette COURIVAUD Pierre GROSJEAN		Désignation par délibération n° AD-494/2022 du 5 décembre 2022
19.11	Conseil d'administration du collège Roger-Martin du Gard à Sancergues	Pierre GROSJEAN Bénédicte DE CHOULOT		
19.12	Conseil d'administration du collège George Sand à Avord	Pierre GROSJEAN Bénédicte DE CHOULOT		
19.13	Conseil d'administration du collège Jean Rostand à Saint-Germain-du-Puy	Marie-Christine BAUDOUIIN Béatrice DAMADE		
19.14	Conseil d'administration du collège Jean Renoir à Bourges	Jacques FLEURY Sakina ROBINSON		
19.15	Conseil d'administration du collège Jules Verne à Bourges	Jacques FLEURY Hugo LEFELLE		
19.16	Conseil d'administration du collège Le Grand Meaulnes à Bourges	Véronique FENOLL Zéhira BEN AHMED		
19.17	Conseil d'administration du collège Emile Littré à Bourges	Catherine REBOTTARO Marie-Line CIRRE		
19.18	Conseil d'administration du collège Saint-Exupéry à Bourges	Patrick BARNIER Renaud METTRE		
19.19	Conseil d'administration du collège Victor Hugo à Bourges	Fabrice CHOLLET Irène FELIX		
19.20	Conseil d'administration du collège Louis Armand à Saint-Doulchard	Richard BOUDET Catherine REBOTTARO		
19.21	Conseil d'administration du collège Voltaire à Saint-Florent-sur-Cher	Marie-Line CIRRE Philippe CHARRETTE		
19.22	Conseil d'administration du collège Irène Joliot-Curie à Mehun-sur-Yèvre	Sophie BERTRAND Christian GATTEFIN		
19.23	Conseil d'administration du collège Albert Camus à Vierzon	Mélanie CHAUVET Sophie BERTRAND		
19.24	Conseil d'administration du collège Édouard Vaillant à Vierzon	Franck MICHOUX Christian GATTEFIN		

19.25	Conseil d'administration du collège Fernand Léger à Vierzon	Delphine PIETU Christian GATTEFIN		
19.26	Conseil d'administration du collège Gérard Philippe à Aubigny-sur-Nère	Anne CASSIER David DALLOIS		
19.27	Conseil d'administration du collège Béthune-Sully à Henrichemont	Béatrice DAMADE Gérard CLAVIER		
19.28	Conseil d'administration du collège Francine Leca à Sancerre	Patrick BAGOT Sophie CHESTIER		
19.29	Établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA)	Patrick BARNIER	Serge MECHIN	

20 **Education - Etablissements privés**

20.1	Conseil d'administration du collège Sainte-Marie à Bourges	Catherine REBOTTARO		
20.2	Conseil d'administration du collège Notre Dame à Vierzon	Sophie BERTRAND		
20.3	Conseil d'administration du collège Saint-Jean-Baptiste de La Salle à Bourges	Catherine REBOTTARO		
20.4	Conseil d'administration du collège Sainte-Marie à Nérondes	Bernadette COURIVAUD		

21 **Culture**

21.1	Établissement public de coopération culturelle (EPCC) du Centre culturel de rencontre de Noirlac	Sophie CHESTIER Emmanuel RIOTTE Béatrice DAMADE Jacques FLEURY Jean-Pierre CHARLES	Marie-Line CIRRE Clarisse DULUC Bernadette PERROT DUBREUIL Didier BRUGERE Renaud METTRE	
21.2	Association Bourges 2028 - Capitale européenne de la culture (BCEC28)	Sophie CHESTIER		Désignation par délibération n° CP-209/2022 du 16 mai 2022

22 **Sport**

22.1	Association Centre régional jeunesse et sport (CRJS) Joseph Morin d'Aubigny-sur-Nère	Anne CASSIER		
22.2	Commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative (CRJSVA)	Richard BOUDET		
22.3	Conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative	Richard BOUDET		

22.4	Conférence régionale du sport (CRS)	Richard BOUDET	Patrick BAGOT	
------	-------------------------------------	----------------	---------------	--

TOURISME

23 **Développement touristique**

23.1	Association Gîtes ruraux du Cher	Marie-Line CIRRE Béatrice DAMADE Hugo LEFELLE		
23.2	Association départementale des Logis de France du Cher	Marie-Line CIRRE Béatrice DAMADE		
23.3	Agence de développement du tourisme et des territoires du Cher (Ad2T 18) - Association Tourisme et territoires du Cher	Béatrice DAMADE Anne CASSIER Véronique FENOLL Sophie CHESTIER Patrick BARNIER Bernadette PERROT DUBREUIL Pierre GROSJEAN Christian GATTEFIN Hugo LEFELLE Franck MICHOUX		Désignation par délibération n° AD-247/2021 du 27 septembre 2021
23.4	Syndicat du canal de Berry	Christian GATTEFIN Véronique FENOLL Clarisse DULUC Patrick BARNIER Irène FELIX	Didier BRUGERE Fabrice CHOLLET Emmanuel RIOTTE Béatrice DAMADE Delphine PIETU	Désignation par délibération n° AD-187/2021 du 15 juillet 2021
23.5	Société publique locale (SPL) de gestion des sites touristiques du Cher	Béatrice DAMADE Pierre GROSJEAN Philippe CHARRETTE Bernadette PERROT DUBREUIL Marie-Line CIRRE Patrick BARNIER Hugo LEFELLE Yann GALUT Franck MICHOUX		Désignation par délibération n° AD-353/2021 du 6 décembre 2021
23.6	Association Départements et régions cyclables	Fabrice CHOLLET	Véronique FENOLL	

SERVICES PUBLICS, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

24 **Services publics**

24.1	Commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics	Philippe CHARRETTE	Fabrice CHOLLET	
24.2	Commission départementale de la présence postale territoriale	Patrick BARNIER Pierre GROSJEAN	37 Serge MECHIN Gérard CLAVIER	

25 Aménagement du territoire

25.1	Syndicat mixte de développement du pays Berry Saint-Amandois	Marie-Pierre RICHER Didier BRUGERE Jean-Luc BRAHITI Bernadette PERROT DUBREUIL Patrick BARNIER Florence PIERRE Pierre GROSJEAN Clarisse DULUC Philippe CHARRETTE		Désignation par délibération n° AD-288/2021 du 18 octobre 2021
25.2	Syndicat mixte du pays Sancerre Sologne	Gérard CLAVIER Marie-Christine BAUDOIN Patrick BAGOT Sophie CHESTIER David DALLOIS Anne CASSIER		Désignation par délibération n° AD-353/2021 du 6 décembre 2021
25.3	Syndicat mixte du pays Loire - Val d'Aubois	Bénédicte DE CHOULOT Serge MECHIN Bernadette COURIVAUD		
25.4	Commission locale de la cathédrale de Bourges	Véronique FENOLL	Sophie CHESTIER	
25.5	Groupe d'action locale (GAL) pays de Bourges	Patrick BARNIER	Sakina ROBINSON	
25.6	Groupe d'action locale (GAL) pays de Vierzon	Sophie BERTRAND	Delphine PIETU	

26 Economie

26.1	Association de promotion et de développement de l'artisanat du Cher (PROMODAC)	Bernadette PERROT DUBREUIL Béatrice DAMADE Christian GATTEFIN		
26.2	Association Cher initiative - Plateforme d'initiative locale du Cher	Florence PIERRE Marie-Line CIRRE		
26.3	Commission consultative chargée de suivre la mise en œuvre des aides économiques	Philippe CHARRETTE Florence PIERRE Béatrice DAMADE Christian GATTEFIN Zéhira BEN AHMED Jean-Pierre CHARLES		
26.4	Société d'économie mixte (SEM) d'aménagement pour le développement économique de l'aéroport de Châteauroux-Déols	Philippe CHARRETTE		

26.5	Agence départementale Cher - Ingénierie des Territoires (CIT)	<p>> <i>Conseil d'administration</i> Philippe CHARRETTE Patrick BARNIER Catherine REBOTTARO Christian GATTEFIN Serge MECHIN</p> <p>> <i>Assemblée générale</i> Philippe CHARRETTE Patrick BARNIER Catherine REBOTTARO Christian GATTEFIN Serge MECHIN</p>	<p>> <i>Conseil d'administration</i> Marie-Line CIRRE David DALLOIS Sophie CHESTIER Florence PIERRE Patrick BAGOT Franck MICHOUX</p>	<p>Jacques FLEURY, membre de droit du conseil d'administration et de l'assemblée générale</p> <p>Désignation par délibération n° AD-353/2021 du 6 décembre 2021</p>
26.6	Commission départementale de l'emploi et de l'insertion (CDEI)	Bénédicte DE CHOULOT	Mélanie CHAUVET	
26.7	Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE)	Bénédicte DE CHOULOT	Marie-Line CIRRE	
26.8	Société d'économie mixte (SEM) Territoires Développement	<p>> <i>Censeur du conseil d'adm°</i> Pierre GROSJEAN > <i>Assemblée actionnaires publics</i> Patrick BARNIER > <i>Assemblée générale</i> Philippe CHARRETTE</p>	Béatrice DAMADE	Désignation par délibération n° AD-247/2021 du 27 septembre 2021

27 Enseignement supérieur

27.1	Association Bourges campus	Patrick BARNIER		
27.2	Conseil d'administration de l'institut universitaire de technologie (IUT) de Bourges	Patrick BARNIER		
27.3	Institut national des sciences appliquées (INSA) Centre-Val de Loire	Patrick BARNIER	Philippe CHARRETTE	Désignation par délibération n° AD-170/2022 du 4 avril 2022
27.4	Assemblée des copropriétaires de l'immeuble situé rue Salle d'Armes à Bourges	Patrick BARNIER	Christian GATTEFIN	

DEPARTEMENT DU CHER

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du 6 février 2023

MEMBRES : M. BAGOT - Mme BERTRAND - M. BOUDET - M. BRAHITI - M. BRUGERE - Mme CASSIER - M. CHARRETTE - Mme CHESTIER - Mme CIRRE - M. CLAVIER - Mme COURIVAUD - Mme DAMADE - Mme DE CHOULOT - Mme DULUC - Mme FENOLL - M. FLEURY - M. GATTEFIN - M. GROSJEAN - M. LEFELLE - M. METTRE - M. MECHIN - M. MICHOUX - Mme PIERRE - Mme PERROT DUBREUIL - Mme PIETU - Mme REBOTTARO - M. RIOTTE - Mme ROBINSON

Excusés :

Pouvoirs : M. BARNIER à Mme PIERRE
Mme BAUDOUIN à M. CLAVIER
Mme BEN AHMED à M. LEFELLE
M. CHARLES à Mme PIETU
Mme CHAUVET à M. MICHOUX
M. CHOLLET à Mme DAMADE
M. DALLOIS à Mme CASSIER
Mme FELIX à M. MECHIN
M. GALUT à M. METTRE
Mme RICHER à M. BRUGERE

POINT N° 51

4ème commission : ACTIONS SOCIALES

SOLIDARITÉS – COHÉSION SOCIALE

Approbation d'avenants aux conventions pour l'octroi de dotations complémentaires dans le cadre de l'avenant 43, des primes domiciles et du complément de rémunération dans la fonction publique territoriale



pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)

L'assemblée départementale,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3211-1 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.312-1 et suivants, L.313-8 et L.314-1 et suivants ;

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État, et notamment l'article 45 ;

Vu le décret n° 2021-1155 du 6 septembre 2021 relatif à l'aide aux Départements versée par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie en application de l'article 47 de la loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021 ;

Vu sa délibération n° AD-264/2021 de l'assemblée départementale du 18 octobre 2021 approuvant le principe du financement d'une dotation complémentaire aux services d'aide et d'accompagnement à domicile relevant de la convention collective de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile ;

Vu la délibération n° CP-283/2022 de la commission permanente du 4 juillet 2022 relative à l'impact de la conjoncture et des revalorisations salariales ;

Vu ses délibérations n° AD-9/2023, n° AD-18/2023 et n° AD-19/2023 du 6 février 2023 respectivement relatives au vote du budget primitif 2023, conformément au cadre comptable et à l'autonomie des personnes handicapées et à l'autonomie des personnes âgées ;

Vu les conventions signées en 2021 et 2022 mettant en œuvre des dotations complémentaires pour financer les revalorisations salariales des personnels des SAAD des structures suivantes : Aide et Présence, Afado, Admr, Aiderlavie, Asef, Atout Age, Facilavie, APF France, LADAPT Gîte et Amitié, des centres communaux d'action sociale (CCAS) de MEHUN-SUR-YEVRE et VIERZON ;

Vu le rapport du président et les avenants type qui y sont joints ;

Considérant l'importance que les professionnels concernés bénéficient d'une revalorisation salariale dans le même cadre au titre des années 2023 et 2024 ;

Considérant l'engagement du Département de ne pas impacter le tarif horaire pour les bénéficiaires de l'allocation personnalisée autonomie, de la prestation de compensation du handicap et de l'aide-ménagère au titre de l'aide sociale ;



Considérant l'annonce de l'État de revaloriser le montant forfaitaire de compensation versé aux Départements dans le cadre des revalorisations salariales des personnels des SAAD et de porter ce montant initialement fixé à 1,70 € à 2,05 € de l'heure à compter du 1^{er} janvier 2022, soit un maximum accordé de 50 % de 4,10 € par heure réalisée ;

Considérant que cette compensation totale versée par l'État sera calculée dans la limite de 50% des dépenses effectivement supportées par le Département et dans la limite du plafond global de 261 M€ par an suite à l'amendement du projet de loi de financement de la sécurité sociale 2023 ;

Vu l'avis émis par la 4^{ème} commission ;

Mme DE CHOULOT, rapporteur entendu ;

DECIDE

- d'approuver :

. l'avenant-type pour l'octroi d'une dotation complémentaire pour le financement de l'avenant 43 modifié le 26 février 2020 de la convention collective de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile, à signer avec Aide et Présence, Afado 18, ADMR, Aiderlavie, ASEF, Atout Age et Facilavie,

. l'avenant-type pour l'octroi d'une dotation complémentaire pour le financement de l'avenant n° 2022-02 du 23 février 2022 relatif à l'attribution d'une prime forfaitaire mensuelle domicile, à signer avec l'APF France et LADAPT Gîte et Amitié,

. l'avenant-type pour l'octroi d'une dotation complémentaire pour le financement l'avenant n° 2022-728 du 28 avril 2022 relatif à l'attribution d'une prime de revalorisation à certains personnels relevant de la fonction publique territoriale, avec les CCAS de MEHUN-SUR-YEVRE et VIERZON,

- d'autoriser le président à signer ces avenants.

Renseignements Budgétaires :
Code Opération : 2005P113O005 – Avenant 43 revalorisation SAAD Nature analytique : 3900 – Autres participations APA Imputation budgétaire : 6568

Renseignements Budgétaires :
Code Opération : 2005P112O001 – Maintien à domicile PH Nature analytique : 2873 – Participations – Autres Participations Imputation budgétaire : 6568

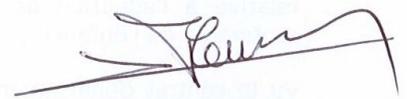


Le résultat du vote est de :

- 38 voix pour, (Avenir pour le Cher, Communistes, écologistes et partenaires, Socialistes et divers gauche)
- 0 voix contre,
- 0 abstention
- 0 non participation au vote.

Par conséquent, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président



Jacques FLEURY

Acte transmis au contrôle de légalité le : 9 février 2023

018-221800014-20230206-lmc19745-DE-1-1

Acte publié le : 9 février 2023



**AVENANT À LA CONVENTION POUR L'OCTROI
D'UNE DOTATION COMPLÉMENTAIRE POUR LE
FINANCEMENT DE L'APPLICATION DE L'AVENANT
43 À LA CONVENTION COLLECTIVE DE LA
BRANCHE DE L'AIDE, DE L'ACCOMPAGNEMENT,
DES SOINS ET DES SERVICES À DOMICILE
2023-2024**

Entre les soussignés,

- **LE DÉPARTEMENT DU CHER**, dont le siège se situe Hôtel du Département, 1 place Marcel Plaisant, CS 303222, 18023 BOURGES, cedex, représenté par le président du Conseil départemental, Monsieur Jacques FLEURY, dûment habilité à signer cet avenant par la délibération n° AD- /2023 du 6 février 2023,

Ci-après dénommé le « Département »,

d'une part,

Et,

- **LE SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE**,
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX situé au
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX, 18XXXXXXXXXXXX, représenté par
MXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX, Président de l'association dûment habilité(e) à signer le
présent avenant en vertu de XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Ci-après dénommé le « SAAD »,

d'autre part,

Le Département et le SAAD sont ci-après dénommés individuellement « partie » et ensemble « parties ».

PRÉAMBULE

En 2021 et 2022, différentes revalorisations salariales ont été accordées aux personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile. À ce titre, la convention collective de la branche de l'aide, de l'accompagnement des soins et des services à domicile a été modifiée par un avenant dit « avenant 43 » qui modifie les emplois et les rémunérations à compter du 1^{er} octobre 2021.

Dans ce cadre, le Département du Cher a signé une convention en date du XXXXXXXX avec le SAAD de xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx, intitulée convention initiale, afin de financer en partie le surcoût, lié à modification de la convention collective pour 2021 et 2022, correspondant à la part prestataire réalisée dans le cadre de l'allocation personnalisée autonomie APA, la prestation de compensation du handicap (PCH) et l'aide-ménagère au titre de l'aide sociale.

Pour continuer à financer en partie le surcoût au titre des années 2023 et 2024, il est nécessaire de conclure un avenant n° 1 à la convention initiale.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prolonger les effets de la convention initiale et de définir les conditions dans lesquelles le Département accorde une dotation complémentaire aux SAAD pour financer l'application de l'avenant 43 au titre des années 2023 et 2024.

ARTICLE 2 – ARTICLES MODIFIÉS

2.1 – L'article 5 de la convention initiale est modifié comme suit :

« L'avenant prolonge les effets de la convention initiale jusqu'au 30 juin 2025. »

2.2 - L'article 2.1 de la convention initiale est modifié comme suit :

« Article 2.1 – Modalités de versement

« Pour l'année 2021, le montant de la dotation complémentaire départementale sera versé de la façon suivante :

- à la notification de la présente convention par le Département, un acompte de 80 % du montant de l'aide au vu d'un certificat administratif établi par le Département basé sur un état prévisionnel adressé par le SAAD,
- le solde au 31 mars 2022 après transmission par le SAAD d'un état précis de la dépense réellement engagée au titre de l'avenant 43 et d'un état de l'activité réalisée en n-1 en mode prestataire auprès des bénéficiaires de l'APA, la PCH, l'aide-ménagère au titre de l'aide sociale et des familles.

Pour l'année 2022, le versement de la dotation complémentaire sera le suivant :

- avant le 31 janvier 2022, un acompte de 80% du montant de l'aide au vu d'un certificat administratif établi par le Département basé sur un état prévisionnel adressé par le SAAD,

- le solde au 31 mars 2023 après transmission par le SAAD d'un état précis de la dépense réellement engagée au titre de l'avenant 43 et d'un état de l'activité réalisée en n-1 en mode prestataire auprès des bénéficiaires de l'APA, la PCH, l'aide-ménagère au titre de l'aide sociale et des familles. »

« Pour l'année 2023, le versement de la dotation complémentaire sera le suivant :

- un acompte de 50%, en février 2023, du montant de l'aide,
- un 2^e acompte de 30% en juillet 2023,

Ces deux acomptes seront versés au vu d'un certificat administratif établi par le Département basé sur les éléments communiqués lors des propositions budgétaires sur l'année 2023,

- le solde en mars 2024 après transmission, au 31 janvier 2024, par le SAAD d'un état précis de la dépense réellement engagée au titre de l'avenant 43 et d'un état de l'activité réalisée en n-1 en mode prestataire auprès des bénéficiaires de l'APA, la PCH et l'aide-ménagère au titre de l'aide sociale.

Pour l'année 2024, le versement de la dotation complémentaire sera le suivant :

- un acompte de 25% en janvier 2024 du montant de l'aide,
- un 2^e acompte de 25% en avril 2024
- un 3^e acompte de 30% en juillet 2024

Ces trois acomptes seront réglés au vu d'un certificat administratif établi par le Département basé sur les éléments communiqués lors des propositions budgétaires 2024,

- le solde en mars 2025 après transmission, au 31 janvier 2025, par le SAAD d'un état précis de la dépense réellement engagée au titre de l'avenant 43 et d'un état de l'activité réalisée en n-1 en mode prestataire auprès des bénéficiaires de l'APA, la PCH et l'aide-ménagère au titre de l'aide sociale. »

Ces dispositions abrogent les dispositions contenues dans la convention initiale.

ARTICLE 3 – ARTICLE AJOUTE

Il est ajouté un article n° 2.3 à la convention initiale dont la teneur est la suivante :

« Article 2.3 : Modalités de récupération des sommes indûment versées.

Dans l'hypothèse où l'état précis des dépenses réellement engagées, visé à l'article 2.1 pour le versement du solde, fait apparaître que le montant définitif est inférieur au montant prévisionnel estimé dans les prévisions budgétaires, l'aide est réduite au prorata des dépenses réellement justifiées.

Dans l'hypothèse où tout ou partie des sommes versées aurait été utilisée à des fins autres que celles prévues par la convention, le Département exige, après que le SAAD ait été mis en demeure de faire valoir ses observations, le reversement des sommes indûment perçues.

Le SAAD procède au reversement de ce différentiel à réception du titre de recettes correspondant. »

ARTICLE 4 – ARTICLES INCHANGÉS

Les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux clauses du présent avenant lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 5 – MODALITES DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le Règlement Général sur la Protection des données 2016/679 du 27 avril 2016 s'appliquent aux informations recueillies dans le cadre du présent avenant. Elles sont traitées selon les modalités mentionnées à l'article 10 de la convention initiale.

ARTICLE 6 – CLAUSE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ET COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Tout litige né de l'interprétation et/ou de l'application des présentes clauses, comme les actions contestant la validité du présent avenant et tendant à son annulation, sont réglés selon les modalités mentionnées à l'article 8 de la convention initiale.

Fait en deux exemplaires originaux, dont un est remis à chaque partie,

À BOURGES, le

Pour le Département,
Le président du Conseil départemental
du Cher,

Pour le SAAD,

Jacques FLEURY



DEPARTEMENT DU CHER

AVENANT n°1 POUR L'OCTROI D'UNE DOTATION COMPLÉMENTAIRE POUR LE FINANCEMENT DE L'AVENANT N°2022-02 DU 23 FEVRIER 2022 RELATIF À L'ATTRIBUTION D'UNE PRIME FORFAITAIRE MENSUELLE « DOMICILE »

Entre les soussignés,

- **LE DÉPARTEMENT DU CHER**, dont le siège se situe Hôtel du Département, 1 place Marcel Plaisant, CS 303222, 18023 BOURGES, cedex, représenté par le président du Conseil départemental, Monsieur Jacques FLEURY, dûment habilité à signer le présent avenant par la délibération n° AD /2023 du 6 février 2023,

Ci-après dénommé le « Département »,

d'une part,

Et,

- **LE SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE**, géré par l'association XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX et situé au XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX, 18XXXXXXXXXX, représenté par MXXXXXXXXXXXXXXXX, représentant de l'association dûment habilité à signer le présent avenant en vertu de XXXXXXXXXXXXXXXX

Ci-après dénommé le « SAAD »,

d'autre part,

Le Département et le SAAD sont ci-après dénommés individuellement « partie » et ensemble « parties ».

PRÉAMBULE

En 2021 et 2022, différentes revalorisations salariales ont été accordées aux personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile. À ce titre, les salariés des SAAD relevant de la convention collective 1951 ont bénéficié de l'octroi d'une prime forfaitaire mensuelle « domicile » à compter du 1^{er} octobre 2021. Dans ce cadre, le Département du Cher a signé une convention en date du XXXXXXXX avec le SAAD de xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx, intitulée convention initiale, afin de financer en partie le surcoût lié à cette prime pour 2021 et 2022 correspondant à la part prestataire réalisée dans le cadre de l'allocation personnalisée autonomie APA, la prestation de compensation du handicap (PCH) et l'aide-ménagère au titre de l'aide sociale.

Cette prime étant pérenne, il est nécessaire de conclure un avenant n° 1 à la convention initiale pour continuer à financer en partie le surcoût au titre des années 2023 et 2024.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prolonger les effets de la convention initiale et de définir les conditions dans lesquelles le Département accorde une dotation complémentaire aux SAAD pour financer l'application de l'avenant n°2022-02 du 23 février 2022, au titre des années 2023 et 2024.

ARTICLE 2 – ARTICLES MODIFIÉS

2.1 – L'article 5 de la convention initiale est modifié comme suit :

« L'avenant prolonge les effets de la convention initiale jusqu'au 30 juin 2025. »

2.2 – L'article 2.1 de la convention initiale est modifié comme suit :

« Article 2.1 – Modalités de versement

« Pour l'année 2021, le montant de la dotation complémentaire départementale sera versé sur production, à la notification de cette convention, d'un tableau détaillé des effectifs (mentionnant les ETP, les fonctions et les diplômes pour les intervenants à domicile) présents sur l'année 2021 et de l'activité réalisée en 2021.

Pour l'année 2022, le versement de la dotation complémentaire sera le suivant :

- à la notification de la présente convention par le Département, un acompte de 80% du montant de l'aide au vu d'un certificat administratif établi par le Département basé sur un tableau détaillé des effectifs (mentionnant les ETP, les fonctions et les diplômes pour les intervenants à domicile) prévisionnel sur l'année 2022.

- le solde au 31 mars 2023 après transmission, au 31 janvier 2023, par le SAAD d'un état précis de la dépense réellement engagée au titre de l'avenant et d'un état de l'activité réalisée en n-1 en mode prestataire auprès des bénéficiaires de l'APA, la PCH et l'aide-ménagère au titre de l'aide sociale. »

« Pour l'année 2023, le versement de la dotation complémentaire sera le suivant :

- un acompte de 50%, en février 2023, du montant de l'aide,
- un 2^e acompte de 30% en juillet 2023,

Ces deux acomptes seront versés au vu d'un certificat administratif établi par le Département basé sur les éléments communiqués lors des propositions budgétaires sur l'année 2023,

- le solde en mars 2024 après transmission, au 31 janvier 2024, par le SAAD d'un état précis de la dépense réellement engagée au titre du décret et d'un état de l'activité réalisée en n-1 en mode prestataire auprès des bénéficiaires de l'APA, la PCH et l'aide-ménagère au titre de l'aide sociale.

Pour l'année 2024, le versement de la dotation complémentaire sera le suivant :

- un acompte de 25% en janvier 2024 du montant de l'aide,
- un 2^e acompte de 25% en avril 2024
- un 3^e acompte de 30% en juillet 2024

Ces trois acomptes seront réglés au vu d'un certificat administratif établi par le Département basé sur les éléments communiqués lors des propositions budgétaires 2024,

- le solde en mars 2025 après transmission, au 31 janvier 2025, par le SAAD d'un état précis de la dépense réellement engagée au titre du décret et d'un état de l'activité réalisée en n-1 en mode prestataire auprès des bénéficiaires de l'APA, la PCH et l'aide-ménagère au titre de l'aide sociale. »

Ces dispositions abrogent les dispositions contenues dans la convention initiale.

ARTICLE 3 – ARTICLE AJOUTE

Il est ajouté un article n° 2.3 à la convention initiale dont la teneur est la suivante :

« Article 2.3 : Modalités de récupération des sommes indûment versées.

Dans l'hypothèse où l'état précis des dépenses réellement engagées, visé à l'article 2.1 pour le versement du solde, fait apparaître que le montant définitif est inférieur au montant prévisionnel estimé dans les prévisions budgétaires, l'aide est réduite au prorata des dépenses réellement justifiées.

Dans l'hypothèse où tout ou partie des sommes versées aurait été utilisée à des fins autres que celles prévues par la convention, le Département exige, après que le SAAD ait été mis en demeure de faire valoir ses observations, le reversement des sommes indûment perçues.

Le SAAD procède au reversement de ce différentiel à réception du titre de recettes correspondant. »

ARTICLE 4 – ARTICLES INCHANGÉS

Les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux clauses du présent avenant lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 5 – MODALITES DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le Règlement Général sur la Protection des données 2016/679 du 27 avril 2016 s'appliquent aux informations recueillies dans le cadre du présent avenant. Elles sont traitées selon les modalités mentionnées à l'article 10 de la convention initiale.

ARTICLE 6 – CLAUSE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ET COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Tout litige né de l'interprétation et/ou de l'application des présentes clauses, comme les actions contestant la validité du présent avenant et tendant à son annulation, sont réglés selon les modalités mentionnées à l'article 10 de la convention initiale.

Fait en deux exemplaires originaux, dont un est remis à chaque partie,

À BOURGES, le

Pour le Département,
Le président du Conseil départemental
du Cher,

Pour le SAAD,

Jacques FLEURY

DEPARTEMENT DU CHER

AVENANT n°1 A LA CONVENTION POUR L'OCTROI D'UNE DOTATION COMPLÉMENTAIRE POUR LE FINANCEMENT DU DECRET N°2022-728 DU 28 AVRIL 2022 RELATIF À L'ATTRIBUTION D'UNE PRIME DE REVALORISATION A CERTAINS PERSONNELS RELEVANT DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Entre les soussignés,

- **LE DÉPARTEMENT DU CHER**, dont le siège se situe Hôtel du Département, 1 place Marcel Plaisant, CS 303222, 18023 BOURGES, cedex, représenté par le président du Conseil départemental, Monsieur Jacques FLEURY, dûment habilité à signer le présent avenant par la délibération n° AD /2023 du 6 février 2023,

Ci-après dénommé le « Département »,

d'une part,

Et,

- **LE SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE**, géré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) XXXXXXXXXX, dont le siège se situe XXXXXXXXXXXX, représenté par M XXXX Président du CCAS gestionnaire, dûment habilité à signer le présent avenant en vertu de XXXXXXXXXX

Ci-après dénommé le « SAAD »,

d'autre part,

Le Département et le SAAD sont ci-après dénommés individuellement « partie » et ensemble « parties ».

PRÉAMBULE

En 2021 et 2022, différentes revalorisations salariales ont été accordées aux personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile. À ce titre, les salariés de la fonction publique travaillant à domicile auprès des personnes âgées et handicapées ont bénéficié de l'octroi d'une prime de 49 points à compter du 1^{er} avril 2022. Dans ce cadre, le Département du Cher a signé une convention en date du XXXXXXXX avec le CCAS de xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx, intitulée convention initiale, afin de financer en partie le surcoût lié à cette prime pour 2022 correspondant à la part prestataire réalisée dans le cadre de l'allocation personnalisée autonomie APA, la prestation de compensation du handicap (PCH) et l'aide-ménagère au titre de l'aide sociale.

Cette prime étant devenue pérenne, il est nécessaire de conclure un avenant n° 1 à la convention initiale pour continuer à financer en partie le surcoût au titre des années 2023 et 2024.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prolonger les effets de la convention initiale et de définir les conditions dans lesquelles le Département accorde une dotation complémentaire aux SAAD pour financer l'application du décret n°2022-728 du 28 avril 2022, au titre des années 2023 et 2024.

ARTICLE 2 – ARTICLES MODIFIÉS

2.1 – L'article 5 de la convention initiale est modifié comme suit :

« L'avenant prolonge les effets de la convention initiale jusqu'au 30 juin 2025. »

2.2 - L'article 2.1 de la convention initiale est modifié comme suit :

« Article 2.1 – Modalités de versement

« Pour l'année 2022, le versement de la dotation complémentaire sera le suivant :

- à la notification de la présente convention par le Département, un acompte de 80% du montant de l'aide au vu d'un certificat administratif établi par le Département basé sur un tableau détaillé des effectifs prévisionnels sur l'année 2022.
- le solde au 31 mars 2023 après transmission, au 31 janvier 2023, par le SAAD d'un état précis de la dépense réellement engagée au titre du décret et d'un état de l'activité réalisée en n-1 en mode prestataire auprès des bénéficiaires de l'APA, la PCH et l'aide-ménagère au titre de l'aide sociale»

« Pour l'année 2023, le versement de la dotation complémentaire sera le suivant :

- un acompte de 50%, en février 2023, du montant de l'aide,**
- un 2^e acompte de 30% en juillet 2023,**

Ces deux acomptes seront versés au vu d'un certificat administratif établi par le Département basé sur les éléments communiqués lors des propositions budgétaires sur l'année 2023,

- le solde en mars 2024 après transmission, au 31 janvier 2024, par le SAAD d'un état précis de la dépense réellement engagée au titre du décret et d'un état de l'activité réalisée en n-1 en mode prestataire auprès des bénéficiaires de l'APA, la PCH et l'aide-ménagère au titre de l'aide sociale.

Pour l'année 2024, le versement de la dotation complémentaire sera le suivant :

- un acompte de 25% en janvier 2024 du montant de l'aide,

- un 2^e acompte de 25% en avril 2024

- un 3^e acompte de 30% en juillet 2024

Ces trois acomptes seront réglés au vu d'un certificat administratif établi par le Département basé sur les éléments communiqués lors des propositions budgétaires 2024,

- le solde en mars 2025 après transmission, au 31 janvier 2025, par le SAAD d'un état précis de la dépense réellement engagée au titre du décret et d'un état de l'activité réalisée en n-1 en mode prestataire auprès des bénéficiaires de l'APA, la PCH et l'aide-ménagère au titre de l'aide sociale. »

Ces dispositions abrogent les dispositions contenues dans la convention initiale.

ARTICLE 3 – ARTICLE AJOUTE

Il est ajouté un article n° 2.3 à la convention initiale dont la teneur est la suivante :

« Article 2.3 : Modalités de récupération des sommes indûment versées.

Dans l'hypothèse où l'état précis des dépenses réellement engagées, visé à l'article 2.1 pour le versement du solde, fait apparaître que le montant définitif est inférieur au montant prévisionnel estimé dans les prévisions budgétaires, l'aide est réduite au prorata des dépenses réellement justifiées.

Dans l'hypothèse où tout ou partie des sommes versées aurait été utilisée à des fins autres que celles prévues par la convention, le Département exige, après que le SAAD ait été mis en demeure de faire valoir ses observations, le reversement des sommes indûment perçues.

Le SAAD procède au reversement de ce différentiel à réception du titre de recettes correspondant. »

ARTICLE 4 – ARTICLES INCHANGÉS

Les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux clauses du présent avenant lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 5 – MODALITES DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le Règlement Général sur la Protection des données 2016/679 du 27 avril 2016 s'appliquent aux informations recueillies dans le cadre du présent avenant. Elles sont traitées selon les modalités mentionnées à l'article 10 de la convention initiale.

ARTICLE 6 – CLAUSE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ET COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Tout litige né de l'interprétation et/ou de l'application des présentes clauses, comme les actions contestant la validité du présent avenant et tendant à son annulation, sont réglés selon les modalités mentionnées à l'article 10 de la convention initiale.

Fait en deux exemplaires originaux, dont un est remis à chaque partie,

À BOURGES, le

Pour le Département,
Le président du Conseil départemental
du Cher,

Pour le SAAD,
Le président du CCAS

Jacques FLEURY